



AFFILIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT AFFILIATION UFOLES 2023/2024

Affiliation no

PASS SPORT
Plus d'informations page 4

(Non utilisable par Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna

La saison commence le 1er septembre 2023 et se termine le 31 août 2024 - Sous réserve de validation par la fédération départementale, votre affiliation sera effective à compter de la date de réception de ce document.

Nom de l'association

Adresse du siège social

Code postal Ville

Téléphone Mail (1) Site internet

Numéro RNA (2) (4) Numéro SIRET (4)

Correspondant Monsieur Madame Nom Prénom

Date de naissance (3) Téléphone Mail (1)

Adresse de correspondance Code postal Ville

Coordonnées des dirigeant.es

Président.e ou responsable légal.e Monsieur Madame Nom Prénom

Date de naissance (3) Téléphone Mail (1)

Adresse

Code postal Ville

Trésorier.e ou responsable légal.e Monsieur Madame Nom Prénom

Date de naissance (3) Téléphone Mail (1)

Adresse

Code postal Ville

Secrétaire Monsieur Madame Nom Prénom

Date de naissance (3) Téléphone Mail (1)

Adresse

Code postal Ville

Caractéristiques de l'association

Merci par avance de répondre le plus exhaustivement possible à cette partie, qui nous permet de mieux vous connaître et d'assurer des études statistiques des caractéristiques de notre mouvement. Ces informations sont laissées à la discrétion de vos référents fédéraux et confédéraux, elles ne sont pas rendues publiques nominativement et ne servent qu'à mieux vous accompagner et à mettre en valeur notre réseau.

Votre association a été déclarée le

Combien avez-vous d'administrateurs.trices ?

Combien avez-vous d'adhérents.es dans votre association ?

Quel est l'objet social de votre association ?

Votre association est-elle employeuse ?

Non Oui, précisez :

- votre convention collective Animation Sport Autre, précisez
- le nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein)
- Au travers de votre affiliation à l'Ufolep, si l'association est rattachée à la convention collective du sport, vous êtes adhérent à HEXOPÉE, organisation professionnelle de la branche du sport. L'Ufolep prend en charge votre cotisation HEXOPÉE dans le cadre d'une adhésion groupée.

Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, merci de cocher cette case :

Est-ce que votre structure intervient ? - en Quartier Politique de la Ville ? Non Oui

- en Zone de Revitalisation Rurale ? Non Oui - en Cité éducative ? Non Oui

Thématique de la structure : Développement des APS Education par le sport Insertion sociale et professionnelle

⁽¹⁾ Dans le respect du RGPD, le titulaire de l'adresse mail recevra un mail de demande d'autorisation pour autoriser l'enregistrement dans la base de données et choisir les communications qu'ils acceptent de recevoir. (2) Numéro RNA (Répertoire National des Associations / N° délivré par la Préfecture). Ne concerne pas les structures immatriculées en Alsace Moselle. Consulter le site www.data-asso.fr(3) La date de naissance est nécessaire pour différencier les homonymies dans notre base de données (4) Information à ne pas renseigner pour les Juniors associations



AFFILIATION LIGUE DE L'ENSEIG (Non utilisable par Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna)

Votre association est?

une association dirigée majoritairement par des personnes de plus de 30 ans une association dirigée majoritairement par des personnes de moins de 30 ans

une association d'élèves, affiliée à l'Usep une junior association (affiliée au réseau RNJA)

Vos activités non sportives

Quelles sont les familles d'activités sur lesquelles votre association s'engage ?

- Action sociale 010000
- Activités scolaires et périscolaires 020000
- □ Culture 030000
- □ Communication / Numérique 040000
- □ Défense d'une cause 050000
- ☐ Environnement et éducation au développement durable 060000
- **□** Formation 070000
- □ Loisirs 080000
- □ Loisirs éducatifs / Vacances 090000
- □ Solidarité internationale et europe 100000
- □ Autres 990000

Vos activités sportives

<u> </u>	
Détaillez précisément la liste des activités pratiquées	au sei
Risque 1	□ Cai
☐ Activités de la forme - pratique douce - 22012	□ Car
☐ Activités de la forme - pratiques cardio - 22013	□ Car
☐ Autre Danse (urbaine, classique,) - 22020	☐ Cap
☐ Billard - 22001	□ Cha
☐ Boomerang - 24001	☐ Che
☐ Boules - 27004	□ Cor
☐ Bowling - 22002	☐ Cou
☐ Cerf-volant - 24002	☐ Cou
☐ Croquet - 22021	☐ Cou
□ Danse sportive - 22003	☐ Cri
□ Double Dutch - 22022	Ech
☐ Ecole Mutlisports enfant R1 - 29201(1)	
☐ Esport - 22011	□ Epr
□ Eveil corporel - Ufobaby 22023	□ Esc
☐ Football de table - 22024	□ Esc
☐ Golf et activités golfiques - 26004	□ Fla
☐ Marche nordique - 22025 ☐ Match d'improvisation théâtrale - 22010	☐ Flo
□ Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010	
□ Modélisme naval - 24012	□ Fut
□ Modélisme roulant - 24013	□ Gyı
□ Multisports R1 - 29110 (4)	□ Gyı
☐ Musculation - Renforcement musculaire 24014	□ Hal
□ Pêche - 22026	□ Hai
☐ Pétangue - 27007	□ Но
□ Randonnées pédestres - 22006	☐ Hoo
☐ Raquette neige - 22009	☐ Hoi
☐ Running - 22005	□ Int
☐ Sophrologie - 22008	□ Jud
☐ Sports collectifs locaux ou traditionnels - 23001	□ Ju .
□ Tai -Chi-Chuan - 23015	☐ Kar
□ Yoga Qi-Gong - 22007	□ Kid
nt a	☐ Kin
Risque 2	☐ Kor
Accro-Basket - 26030 (2)	□ Lar
☐ Activités aquatiques d'entretien - 21001 ☐ Aïkido - 23011	□ Lut □ Mai
□ Arbalète - 26031	□ Ma
☐ Arts du cirque - 27001	□ Mu
MILS du Cirque - 2/001	⊔ Mu

☐ Autres activités nautiques non motorisées - 21010

☐ Athlétisme - 27002

☐ Autres arts martiaux - 23013 ☐ Badminton - 27003 ☐ Base-ball - 25001 ☐ Basket ball - 25002 ☐ Baskin - 25019 ☐ Boxe éducative - 23020 ☐ Boxe française - 23021

AFFILIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT AFFILIATION UFOLEP 7023/2024

□ Skate - 28005 □ Ski alpin - 28020 □ Ski de fond - de randonnée - 28021 □ Speed ball - 26041 □ Sports locaux ou traditionnels - 26002 □ Squash - 27013 □ Street Hockey - 26036 □ Surf et autres activités neige - 28022 □ Tchoukball - 26037 □ Tennis - 27008 □ Tennis de table - 27009 □ Tir - 27010 □ Tir à l'arc - 27011 □ Trail - 22029 □ Trampoline - 27032 □ Trottinette - 26038 □ Twirling baton - 27012 □ Urban fitness - 25018 □ Vélo éducatif - 26016 (6) □ Viet Vo Dao - 26039 □ Voile - 21012 □ Volley ball - 25012	
Risque 3 Acrobranche - parcours acrobatiques 29042 Alpinisme et escalade sur glace - 28010 Biathlon - 29043 Canyoning - 29044 Equitation - 28001 Epreuves combinées (sans activités cyclistes of VTT) raid multi-activités - 26021	ou

☐ Plongée sous-marine - 21022

☐ Rafting - 29040

☐ Ski nautique - 21030

☐ Spéléologie - 28004

☐ Randonnées équestres - 28002

Risque 4

(sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la Délégation Départementale APAC)

□ Parachutisme - 24021

□ ULM - 24022

□ VNM-Jet-ski - 21031□ Vol à voile - 24023

☐ Vol libre - 24024

Risque 5

☐ Cyclo-Bicross - 26011 ☐ Cyclo-Cyclosport - 26012 ☐ Cyclo-Cyclotourisme - 26013

☐ Cyclo-Dirt - 29037

☐ Cyclo-Polo Bike - 26017

☐ Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015 ☐ Cyclo-VTT en compétition - 26014 ☐ Cyclo-VTT randonnées - 29046 (7)

□ Duathlon-triathlon-bike and run - 26010 □ Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou

VTT) raid multi-activités - 26022

Risque 6

Auto :

□ Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de

pilotage de 16 à 18 ans - 29001

☐ Auto - Kart-cross - 29020

☐ Auto - Karting piste - 29021

☐ Auto - Poursuite sur terre - 29004

☐ Auto - Trial 4x4 - 29005

□ Auto - Randonnées loisirs 4x4 - 29007

Moto:

☐ Moto-Cross - 29034 (8) (12) ☐ Moto-Ecole de conduite - 29030 (9)

☐ Moto-Enduro - 29032 (12)

☐ Moto-Randonnées loisirs - 29036 (10)

☐ Moto-Trial - 29035 (12)

□ Moto-Vitesse - 29033 (11) (12)

Lorsque le.la licencié.e ne pratique pas d'activité à risque particulier, il n'est plus nécessaire de présenter un certificat médical pour une première demande de licence ou pour un renouvellement : il sera remplacé par un questionnaire de santé.

Pour les mineur.e.s agè.e.s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

Pour tous les licenciés, on appliquera les règles suivantes pour la pratique des activités ci dessous :

- Activités R6 => si on ne coche pas la case «sans pratique compétitive», Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24022 ULM => si on ne coche pas la case «sans pratique compétitive», Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24021 parachutisme => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
 Activités R4 => 24023 Vol à voile libre => Certificat médical obli-
- gatoire que l'on soit loisir ou compétition

 Activités R3 => 28010 Alpinisme => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- que l'on soit loisir ou compétition

 Activités R3 => 21022 Plongée => Certificat médical obligatoire qu'on soit loisir ou compétition
- qu'on soit loisir ou competition
 Activités R3 => 28004 Spéléologie => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 27010 Tir => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 25010 Rugby => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2

- (1) Les activités doivent se limiter à celles de risque 1 (R1), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 2 (R2), 3 (R3), 4 (R4), 5(R5), 6 (R6), elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.
- (2) Les activités doivent se limiter à celles de risque 2 (R2), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5), 6 (R6), elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

PARCOURS 2 - ASSOCIATION

- (3) Sans les activités relevant du risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ou 6 (R6).
- (4) En choisissant ce code, le licencié ne peut pratiquer que les activités déclarées par son association qui doivent être déclarées sur le document complémentaire «Liste déclarative des activités Ufolep spécifiques».
- (5) Cf. règlement technique UFOLEP.
- (6) ne donne pas accès aux compétitions cyclistes ou VTT et ne permet pas la pratique individuelle et autonome notamment dans le cadre de randonnée VTT ou cyclosportive.
- (7) pratique ne donnant pas lieu à la délivrance d'une carte compétiteur VTT, à une activité chronométrée ou à un classement.
- (8) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad.
- (9) Pour les licenciés à partir de 6 ans ou en préparation du CASM ou en perfectionnement hors compétitions. Ne peut être délivré que par des clubs ayant une école de conduite labellisée Ufolep et active.
- (10) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire sur la voie publique.
- (11) Vitesse, endurance, 50 A Galet.
- (12) Licence accessible à partir de 12 ans avec CASM.

Participation aux dispositifs fédéraux

A quel.s dispositif.s souhaitez-vous participer *?

Détaillez précisément la liste des activités pratiquées dans le cadre des dispositifs fédéraux Ufolep (Pour plus d'information, contactez votre Comité Ufolep)

☐ A Mon Rythme Cités Educatives Engagé.e

Parcours Coordonné Primo Sport Séjours Socio Sportifs

Société en Mouvement Toutes Sportives Ufo3S

Ufolep Playa tour Ufostreet

*Si votre association participe aux dispositifs fédéraux proposés par l'Ufolep, prenez contact avec votre délégué.e départemental.e APAC Assurance pour vérifier la couverture assurance de votre association.





AFFILIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT AFFILIATION UFOLEP 2023/2024

(Non utilisable par Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna)

Gestion des licences, des Ufopass et des titres de participation occasionnelle Tipo

L'association souhaite vérifier et conserver les certificats médicaux de ses adhérents.es ?

Oui

Non (L'association devra les transmettre au comité départemental pour obtenir la délivrance des licences).



Je m'engage dans le cadre du dispositif pass'sport à accueillir des jeunes bénéficiaires. Pour cela, je n'oublie pas de m'identifier via mon espace sur lecompteasso.associations.gouv.fr afin d'être répertorié sur une carte interactive disponible sur le site www.sports.gouv.fr et de faire ma demande de subvention. Plus d'informations auprès de votre comité départemental UFOLEP.

Votre association est éligible aux Ufopass (1)?

Oui, précisez la date de la signature de la convention avec l'Ufolep : Non

Votre association souhaite mettre en place des Tipo ?

Oui, précisez date de la signature de la convention avec l'Ufolep : Non

Information sur le contrôle d'honorabilité des dirigeants.es et animateurs.trices

En respect des obligations des fédérations sportives sur la vérification d'honorabilité :

- des élus.es des associations sportives Ufolep titulaires d'une licence dirigeant.e des associations sportives Ufolep
- des animateurs.trices titulaires d'une licence Ufolep en tant qu'encadrant.e d'activités sportives pour des enfants, l'Ufolep vous informe qu'après la délivrance de votre licence Ufolep, les éléments constitutifs de leurs identité seront transmis par l'Ufolep aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de votre honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. Cette procédure est indiquée sur la demande de licence Ufolep.

Pour toute question, prenez contact avec le.la délégué.e Ufolep départemental.e.

Traitement des données à caractère personnel

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire public des associations et structures affiliées à l'Ufolep? 🗖 Oui 🗖 Non

Acceptez-vous que l'Ufolep communique vos coordonnées à des tiers partenaires (sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. Consultez la liste des partenaires sur www.ufolep.org)? □ Oui □ Non

Assurance de l'association

L'affiliation de l'association à la Ligue de l'enseignement n'accorde pas de garanties d'assurances. Seule l'affiliation de l'association à l'APAC et les adhésions à la Ligue de l'enseignement de tous les membres, dirigeants et pratiquants (titulaires d'une licence UFOLEP pour les activités sportives) de l'association octroient les couvertures de la MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'individuelle Accident de ses adhérents. Cette couverture doit être validée après régularisation d'une FICHE DIAGNOSTIC qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

En ce qui concerne les activités sportives : toute association est tenue par le Code du Sport (Art. L321-1) de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu l'Ufolep avec l'APAC procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à l'Ufolep ces garanties obligatoires (En cas de refus des conditions énoncées, veuillez contacter votre Comité Départemental Ufolep ainsi que votre délégation départementale APAC.).

J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation de l'association et avoir pris connaissance de la notice descriptive de la Multirisque Adhérents Association et du document d'information correspondant qui m'ont été remis,
- avoir noté qu'au terme de l'article 3 de cette notice :
- cette Multirisque est accordée à la condition que la totalité des membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une licence Ufolep,
- seules sont garanties les activités impliquant uniquement des personnes titulaires d'une carte Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP **avec assurance APAC** pour les activités sportives,

Dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement, et d'une licence UFOLEP avec assurance APAC pour les activités sportives qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable. Votre demande d'affiliation sera validée à compter de sa date de réception par la Fédération Départementale.

- avoir noté pour l'organisation d'activités sportives classées en Risques 5 (R5) et 6 (R6) que le bénéfice de ces garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des règles et consignes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement figurant dans la Fiche Diagnostic.
- avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale APAC. Pour les activités sportives, les licences Ufolep devront avoir été préalablement homologuées.

ATTENTION: pour les activités classées en risques 4 (R4), seule une souscription spécifique auprès de l'APAC permet de bénéficier des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

Signature du.de la responsable légal.e	